

# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 30 novembre 2022

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point N°3), Corinne PICARD représentant le conseil municipal.  
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ, Christelle TREHET-COLLET et M. Paul ABLINE représentant les associations.

**Absents excusés ayant donné pouvoir**

**Absent excusé**

M. Gérald BOUSSICAULT

1 poste vacant en cours de remplacement

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services.

**POINT N°7 – SERVICE D'AIDE A DOMICILE : PROPOSITION DE TARIF 2023  
« MUTUELLES »**

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Le Service d'Aide à Domicile assure des prestations pour des bénéficiaires qui bénéficient d'une prise en charge par leur mutuelle. Les mutuelles demandent au CCAS de proposer un tarif mutuelle.

Considérant le coût de revient estimé pour 2022, le résultat estimé 2022 et les augmentations de charges de ressources humaines qui s'appliqueront sur une année pleine en 2023

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- de proposer aux mutuelles un tarif 2023 à 30,67 € de l'heure, pour les bénéficiaires dont elles prennent en charge une partie de la facture.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture  
049-264901976-20221130-AS-22-30-11-7-DE  
Date de télétransmission : 02/12/2022  
Date de réception préfecture : 02/12/2022